1.2.A

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : 07.06.77
Administrateur CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

CODE DE L'U.F. (3)	94S1 10 U 35 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : **O** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **O** (1) inférieur **O** (1) supérieur
X (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	X
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 10 JUIN 1999

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 9451 1035 C1	Code du domaine de formation : (4) 902

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Horaire minimum :

1. **Dénomination du (des) cours** (2)	**Classement du(des) cours** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Pratique des relations inter-individuelles	CT	F	80
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : favorable 29/01/2000

Roger MONNIER

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière : 01.03.2000

Date : ..... Signature : A. COLLINET ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Cette unité de formation vise plus particulièrement à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre de manière critique des techniques et méthodes de base qu'il aura apprises ou qu'il acquerra par lui-même et susceptibles d'améliorer la qualité de ses interventions au sein des relations interindividuelles vécues dans le cadre de ses activités professionnelles.
Elle aidera l'apprenant à prendre conscience de son propre style relationnel, à l'enrichir et à en tenir compte dans ses interactions.

Annexe 2

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

A. Pour accéder à l'unité de formation , l'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

2.1. Capacités.

Sur base d'une situation professionnelle mettant en jeu une problématique relationnelle, formuler des hypothèses de remédiation c'est à dire :

- décrire les aspects du comportement propre à l'individu ;
- justifier cette analyse sur base d'au moins deux théories relatives au comportement humain ;
- décrire les aspects du comportement de l'individu dans le groupe ;
- justifier cette description sur base d'au moins deux théories relatives à la psychologie sociale ;
- proposer des pistes de travail cohérentes dans cette situation spécifique, celles-ci intégrant les différents aspects de la dynamique humaine.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu.

Attestation de réussite de l'unité de formation

« Post-graduat en pratiques relationnelles : méthodologie spéciale de psychologie appliquée ».

B. Processus de capitalisation.

Pour valoriser la réussite de cette unité de formation dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moins, d'un titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Annexe 3

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

La constitution des groupes doit garantir le niveau des études et être en relation avec le code U de l'activité d'enseignement de l'unité de formation.

Annexe 4

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

PROGRAMME.

L'étudiant sera capable:

- de définir des méthodes et techniques de base telles que notamment l'écoute active, la programmation neuro-linguistique, l'analyse transactionnelle en :

  - situant la méthode ou technique apprise dans son cadre théorique de référence;
  - en expliquant les principes;
  - en mesurant les limites par une analyse comparative.

  Il s'agira en particulier d'aborder les aspects suivants:

  - références et justifications théoriques,
  - concepts sous-tendants les techniques,
  - contextes pertinents d'exploitation,
  - techniques de base,
  - techniques moins usitées mais répondant à des situations mises en exergue,
  - stratégies et aménagement favorisant l'utilisation efficace des méthodes et techniques dans un contexte professionnel donné;

- de décrire les éléments d'une situation de relations individuelles, à savoir: le contexte, les acteurs, les objectifs (aide, reconnaissance, information,...);

- d'expérimenter en classe une méthode ou technique relative à une situation de communication interindividuelle;

- d'évaluer l'utilité, l'efficacité et les limites des méthodes ou techniques expérimentées par le groupe en fonction de l'objectif de communication poursuivi et en s'appuyant sur des situations professionnelles et non personnelles;

- de décrire, dans un cadre conceptuel donné, les caractéristiques de son propre style relationnel et d'expliquer la manière dont il en tiendra compte dans une relation.

Annexe 5

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, sur base d'une situation professionnelle mettant en jeu une problématique relationnelle interindividuelle, proposée par l'enseignant, le groupe ou l'étudiant :

- de dresser un bilan descriptif et analytique de la situation (le contexte, les acteurs) ;
- d'établir les liens entre les éléments mis en exergue et des références théoriques et en se référant au minimum à deux modèles d'approche relationnelle ;
- d'élaborer un projet d'intervention (objectifs, stratégies et actions) ;
- de l'expérimenter dans le cadre d'une simulation ;
- d'en évaluer les limites et les avantages.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- l'intégration des divers aspects de la méthode utilisée,
- la dextérité de mise en œuvre,
- l'adaptation aux événements relationnels,
- l'adéquation des critiques de la situation,
- de la conscience de ses limites personnelles,
- de la prise en considération de ses responsabilités relationnelles,
- de l'utilisation de la terminologie spécifique aux relations humaines au travers de l'analyse théorique,
- de la pertinence des concepts utilisés,
- du sens critique.

Annexe 6

PRATIQUE DES RELATIONS INTER-INDIVIDUELLES

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.

Un enseignant

ou

un expert possédant une expérience particulière d'au moins 3 ans dans la pratique des relations humaines et plus particulièrement dans le domaine des relations inter-individuelles.